

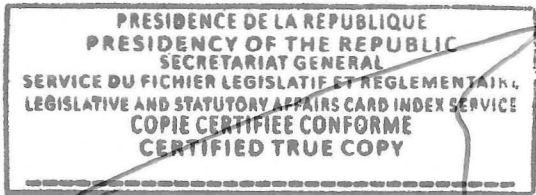
LOI N° 2020/007 DU 20 JUIL 2020

**AUTORISANT LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE A RATIFIER LE
STATUT DE L'ORGANISATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA
FEMME DANS LES ETATS MEMBRES DE L'ORGANISATION DE LA
CONFERENCE ISLAMIQUE (OCI)**

*Le Parlement a délibéré et adopté, le Président
de la République promulgue la loi dont la teneur
suit :*

ARTICLE 1^{er}.- Le Président de la République est autorisé à ratifier le Statut de l'Organisation pour le Développement de la Femme dans les Etats membres de l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI).

ARTICLE 2.- La présente loi sera enregistrée, publiée selon la procédure d'urgence, puis insérée au Journal Officiel en français et en anglais./-



Yaoundé, le 20 JUIL 2020



LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Paul Biya
PAUL BIYA